

Une donnée nouvelle de l'équation canadienne

## LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS LANGUES OFFICIELLES

Suite de la page 2



dit-il, en renforçant la sécurité des deux communautés linguistiques, « offre une infrastructure sur laquelle peut reposer la confiance qui doit caractériser le dialogue. » En un mot, « le dialogue d'égal à égal exige que l'égalité soit incarnée dans des institutions ».

### LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

Compris de cette façon, le bilinguisme officiel ne s'oppose pas à l'unilinguisme qui

*M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles. Né à Toronto en 1934, diplômé de l'université de Toronto et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Spicer a été professeur de science politique dans plusieurs universités canadiennes.*

est largement pratiqué par l'une et l'autre des communautés anglaise et française. Il ne fait pas obstacle, par exemple, aux efforts de ceux qui prônent la priorité du français au Québec. L'appui du gouvernement fédéral leur est acquis, au contraire : d'abord, dans son action en faveur des Québécois qui auraient à se plaindre de ce qu'une institution fédérale ne leur donnerait pas un service satisfaisant en français comme en anglais ; ensuite, dans l'aide qu'il apportera à l'usage du français comme langue de travail parmi les soixante-quinze mille fonctionnaires fédéraux qui travaillent au Québec.

Audacieuse peut-être, réaliste sûrement, la réforme linguistique de 1969 doit avoir à long terme une influence profonde sur l'attitude des Canadiens à l'égard de leur pays. Le commissaire aux langues officielles, qui n'est pas loin de penser que la loi est arrivée « avec un siècle de retard », voit en elle « une donnée radicalement nouvelle de l'équation canadienne ». Quant au premier ministre, il estime qu'il faudra « des années, voire des générations » pour réaliser en profondeur le sens et la portée de la transformation que constitue le bilinguisme officiel. FIN ■

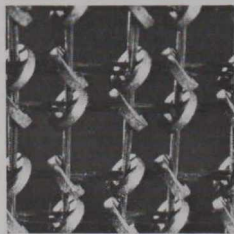
## l'industrie canadienne de l'informatique VERS UNE INTERDEPENDANCE CROISSANTE DES ORDINATEURS ET DES COMMUNICATIONS

Suite de la page 3

La seconde voie serait celle de la *rationalisation*. On fonde cette perspective sur le fait que les énormes capitaux nécessaires à l'industrie de l'informatique, en particulier les immobilisations considérables qu'exigent la recherche et le développement, conduisent à accroître la dimension des entreprises. En outre, la mise au point de nouvelles applications dépend du développement de nouveaux équipements, et les grands systèmes en exploitation, à mesure qu'ils grandiront et que leur emploi se généralisera, auront besoin de capitaux de plus en plus importants pour se développer. Il ne subsisterait alors qu'un petit nombre de grosses entreprises, chacune étant capable de fournir une multiplicité de produits et de services grâce à un réseau de centres de données couvrant tout le pays. Si la tendance actuelle se poursuit, la rationalisation semble être la voie la plus probable à long terme.

A l'heure actuelle, les fabricants les plus importants — tous d'appartenance étrangère — fournissent environ 80 pour cent du total du marché commercial public du traitement de l'information au Canada. Les entreprises canadiennes ont une part plus grande — elle va

jusqu'à 50 pour cent — du nouveau



marché du télétraitement des données ou des services à temps partagé. Il n'en reste pas moins que le plus grand fournisseur de services à temps partagé au Canada est aujourd'hui la société américaine General Electric et que d'autres firmes américaines, comme IBM et Control Data, sont très actives en ce domaine.



L'industrie de l'informatique poursuivra probablement son évolution vers la concentration. Aussi les dirigeants canadiens, spécialement ceux qui sont chargés d'opérer les choix les plus favorables au développement d'une industrie canadienne de l'informatique, se trouvent-ils dès maintenant devant une tâche majeure : assurer, dans des conditions de concurrence intense, une présence

canadienne continue dans l'industrie du traitement de l'information. C'est actuellement la préoccupation du ministère fédéral des communications, qui s'emploie à trouver les moyens d'y parvenir. FIN ■

(1) Dans un système en temps partagé, qui permet de servir en même temps plusieurs usagers, l'ordinateur effectue la commutation d'un utilisateur à l'autre à un rythme suffisamment rapide pour que chacun d'eux ne se rende pas compte de la nature intermittente du service et ait l'illusion d'être seul.

(2) Le mot système désigne à la fois le matériel et le *périmètre*. Le matériel, ce sont les installations de base de l'ordinateur, essentiellement l'unité centrale (mémoire centrale, mémoire de travail, processeurs, matériel de contrôle, multiplexeurs de données, etc.) et le système superviseur chargé de la coordination et du contrôle du fonctionnement global de l'ordinateur. On appelle souvent l'élément matériel des ordinateurs *énergie informatique brute*. Le *périmètre* d'application est un ensemble de données et de programmes qui, mémorisés dans l'ordinateur, permet d'effectuer un certain nombre d'opérations telles que l'établissement de feuilles de paie, le contrôle des inventaires, la mise en mémoire et l'extraction des données, la commande des traitements.

(3) *Traitement par lots* : exécution des programmes de chaque client à la suite l'un de l'autre ou selon un programme établi à l'avance tel qu'on termine le travail du client A avant d'entreprendre celui du client B.

(4) A titre indicatif, l'apport de capitaux dans l'un des secteurs industriels les plus importants du Canada, l'énergie électrique et le gaz, a été de 1 535 milliards de dollars en 1969.